

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil Dix Sept, le vingt-huit du mois de Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 15

**Date de Convocation** : 19 septembre 2017

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Daniel FUSIL, Yves TOUCHAIN, Raymond BEY, Manuela CIZEAU, Jean-Louis FRANCHET, Sandra GAUTHIER, Carole LE BRETON, Michèle MANCEAU, André VANNEAU

**Absents excusés** : Johanna CLAUZEL ayant donné procuration à Mme Carole LE BRETON

Patrick COCHON ayant donné procuration à M. Daniel FUSIL

Marine RABIER ayant donné procuration à Mme Evelyne FOUCHER

Thierry TOUTAIN ayant donné procuration à M. Yves TOUCHAIN

**Secrétaire de séance** : Mme Evelyne FOUCHER

### ORDRE DU JOUR

1. Election d'un adjoint et indemnités de fonction
2. Autorisation à ester en justice
3. Assurance statutaire
4. Garantie maintien de salaire
5. Prix de vente terrain à construire
6. Tarifs des gîtes
7. Suivi aménagement de la forêt communale
8. Tarif participation au repas du 11 novembre
9. Questions diverses

#### **1. Election d'un nouvel adjoint suite à la démission du 2<sup>ème</sup> adjoint**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

VU la délibération du Conseil Municipal en date 28 Mars 2014 relative à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'arrêté municipal n° 13/2014 du 31 Mars 2014 donnant délégation de fonctions et de signatures du maire aux adjoints,

CONSIDERANT la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet de Romorantin-Lanthenay le 17 juillet 2017,

CONSIDERANT que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus démissionnaire,

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du 2<sup>ème</sup> adjoint,

CONSIDERANT que l'élection d'un seul adjoint a lieu à bulletin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que l'adjoint qui sera élu, occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus qui occupait précédemment le poste devenu vacant (article L2122-10)
- Procède à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Messieurs Raymond BEY, André VANNEAU

Nombre de votants : 15 dont 4 procurations

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Le conseiller municipal a déposé lui-même le bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### **Résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Majorité absolue : 8

NOM Prénom des Candidats (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>BEY Raymond</b>	<b>8</b>	<b>Huit</b>
<b>VANNEAU André</b>	<b>7</b>	<b>Sept</b>

## Proclamation de l'élection de l'Adjoint :

Monsieur Raymond BEY a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

## 2. Indemnités de fonction à l'adjoint nouvellement élu suite au remplacement d'un adjoint démissionnaire

VU la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014 relative à l'élection du Maire et des Adjointes

VU la délibération en date du 3 avril 2014 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

VU la délibération en date du 28 septembre 2017 relative à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors présence de l'intéressé,

Décide de maintenir le taux des indemnités alloué au 2<sup>ème</sup> adjoint fixé par délibération du 3 avril 2014, conformément au barème fixé par les articles L2123-23 et L 2123-4 du CGCT soit 16.5 % (taux en pourcentage de l'indice 1015).

## 3. Garantie Maintien de Salaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 24 octobre 2013, le Conseil Municipal a décidé de participer au financement de la protection complémentaire « santé » des agents, conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Il précise que ce même décret donne la possibilité de participer financièrement à la protection « prévoyance » (incapacité de travail, invalidité..).

Il expose qu'actuellement, les agents bénéficient **d'un contrat de groupe** :

- taux de cotisation identique pour tous (2.64 % en 2017 ; 2.93 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018)
- pas de choix des garanties ni de l'organisme,
- Sans participation financière de l'employeur

Et que si la collectivité décide de participer financièrement dans le cadre de la procédure dite de labellisation à la couverture de prévoyance, les agents auront le choix de

- De souscrire ou non cette garantie
- Du niveau d'indemnisation (pourcentage du traitement indiciaire, prise en compte des primes ou non etc..)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- DECIDE de reconduire pour une année le contrat collectif Maintien de Salaire auprès de la MNT
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer une consultation auprès des agents de la collectivité pour connaître leurs attentes sur ce sujet.

## 4. Vente de terrains – détermination du prix

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération en date du 16 février 20107 décidant de l'acquisition de parcelles de terrain d'une superficie totale de 3 938 m2 destinées à l'aménagement de 4 lots constructibles.

Il précise que les opérations de bornage ont été effectuées et qu'il serait souhaitable de déterminer le prix du prix de vente de ces terrains.

Considérant les frais engagés et la configuration des terrains, Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- FIXE le tarif des terrains de la façon suivante :
  - o Terrains Rte de Romorantin 27,50 € le mètre carré
  - o Terrains Rue du Bourgneuf 29,50 € le mètre carré
- DONNE tous pouvoirs à monsieur le maire pour signer les pièces relatives à cette affaire.

## 5. Tarifs des gîtes ruraux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs de location des gîtes communaux gérés par les Gîtes de France de la façon suivante :

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Gîtes	TARIFS					
	semaine	Week End (2 nuits)	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits = 1 semaine
<b>Gîte 481</b>	350 €	175 €	210 €	262 €	297,50 €	350 €
<b>Gîte 482</b>	350 €	175 €	210 €	262 €	297,50 €	350 €
<b>Gîte 483</b>	320 €	160 €	192 €	240 €	272 €	320 €
<b>Forfait ménage</b>	55 €	55 €	/	/	/	/
<b>Caution</b>	160 €	160 €	/	/	/	/

- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux Gîtes de France

**6. ONF – proposition de coupe à l'état d'assiette 2018**

L'aménagement en vigueur de la forêt communale prévoit la réalisation de coupes sur certaines parcelles pour 2018

Nature de la coupe	Parcelle	Type de coupe	Surface à passer	Type de vente	Mode de vente
Amélioration	1A	Amélioration pins	2.72 ha	Sur pied	Appel d'offres
Amélioration	3A	Amélioration chênes et pins	6.29 ha	Sur pied	Appel d'offres
Amélioration	2A	Pin maritime	0.68 ha	Report*	
Amélioration	2B	chênes	4.77 ha	Report **	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend connaissance et accepte l'état d'assiette des coupes réglées proposées par l'ONF pour l'exercice 2018 selon le tableau récapitulatif ci-dessus.

**7. Repas du 11 Novembre – participation financière**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Maintient la gratuité du repas pour les présidents d'association, les pompiers volontaires retraités, les porte-drapeaux et les conseillers municipaux en exercice.
- Fixe la participation financière à 25 € pour les habitants de la commune, 35 € pour les habitants des communes extérieures

**8. Demande de participations du collège de Neung aux voyages scolaires**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de professeurs d'Histoire Géographie du Collège de Neung sur Beuvron qui organisent des voyages pédagogiques et sollicitent une participation financière, diminuant ainsi le coût demandé aux familles.

Il s'agit d'un séjour à Verdun se déroulant sur 2 jours auquel participeraient 10 élèves de la commune.

Il demande aux membres présents de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'accorder une participation financière de 25 €/enfant habitant la commune.
- Souhaite que dans la continuité de l'action pédagogique, les élèves soient sensibiliser au devoir de mémoire et participent à la cérémonie commémorative du 11 Novembre.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à cette décision.

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 7

**9. Demande d'installation de commerces ambulants**

Monsieur le Maire fait part de la demande de deux commerçants ambulants sollicitant l'autorisation de s'installer sur la commune :

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

- M. BONNAMY, « le Potager Solognot » (La Marolle en Sologne) pour une vente de légumes de saison le mercredi matin
- SARL JUSLOUGAB – « foodtruck Croc'ma Poule » (Cormeray), installation du camion le vendredi soir à partir de 17H30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise :

- Le Potager Solognot à s'installer le mercredi matin
- Foodtruck Croc'ma Poule à s'installer **uniquement le dimanche soir**
- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision aux commerçants concernés.

Pour : 14

Contre : 0

Abst : 1

### 10. Décisions Modificatives – budget annexe Assainissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le budget annexe « Assainissement » de la façon suivante :

Section Investissement

- o 2156 Matériel Divers + 3 000 €
- o 2172 Aménagement de terrains - 3 000 €

#### - Informations diverses de Mme Evelyne FOUCHER

- o **Téléthon** : précise que la manifestation pourrait se dérouler sur la commune les 1<sup>er</sup> et 2 décembre prochains au lieu des 8 et 9 décembre (sur le plan national), date retenue pour le Salon du Livre. Accord de l'assemblée.

- Animations envisagées : 24 h vélo sur un parcours autour de la mairie (à définir)

Sortie quad/ 4x4

Vente de boissons chaudes

Omelette crêpes ..

Une réunion d'information est programmée le Mardi 10 Octobre à 20 heures, salle de la mairie ; des invitations seront envoyées aux présidents d'association, à l'équipe enseignant et des affiches à destination de la population seront apposées dans le village.

- **Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018** : 2 personnes sont déjà retenues en qualité d'agent recenseur, un appel est lancé par voie d'affichage. pour « recruter » une 3<sup>ème</sup> personne.
- **Bulletin Municipal** : les sujets évoqués porteront sur les différents travaux de bâtiment, l'installation d'une borne pour véhicules électriques, les incivilités etc ...

#### - Questions diverses :

**Mme Sandra GAUTHIER** demande la destination future du local servant actuellement de bibliothèque et précise qu'une association serait désireuse d'y stocker des costumes.

⇒ pas de destination précise mais refus d'un local de stockage – une réflexion est engagée sur le devenir de ce local.

**M. Yves TOUCHAIN** demande qu'un marquage au sol soit fait Route de Blois pour neutraliser l'entrée de M. SIMON, gêné par l'arrêt des voitures au rétrécissement de chaussée.

**Mme Evelyne FOUCHER** fait part de l'opération « valorisation du patrimoine » menée par le Communauté de Communes Sologne des Etangs ; une aide financière de 5 000 €/commune est accordée pour valoriser un ou plusieurs sites.

Sont retenus : l'Eglise, la Mairie, le kiosque à Musique, l'Ancienne Gare.

**M. J-L FRANCHET** signale que la toiture du kiosque est à refaire.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21 heures.

Compte rendu validé par Mme Evelyne FOUCHER, secrétaire de séance.